

Côte de Nacre

■ OUISTREHAM

SÉCURITÉ. Une caméra pour 200 habitants

Une réunion s'est tenue vendredi dans la salle du conseil afin de faire le point sur la vidéo protection. Luc Jammet conseiller municipal délégué à la sécurité et Philippe Rougier de la société 2AD qui a installé le système sur la ville ont expliqué différents points.

En chiffres. Romain Bail, le maire annonce : « nous comparerons sur les années les chiffres des actes de vols et délinquance afin de savoir si ce système est réellement efficace, c'était un engagement de notre campagne ». Luc Jammet explique : « 60 des plus grosses villes de France ont recours à la vidéoprotection. 100 % des communes de plus de 100 000 habitants sont équipées. À Ouistreham, nous avons une caméra pour 200 personnes en hiver et une pour 480 en été. Les chiffres des délits pour la commune constatés en 2014 révèlent : 29 cambriolages, 32 atteintes à l'intégrité physique des personnes, 232 atteintes aux biens, 141 vols dans les voitures et 21 de stupéfiants ».

Vidéo protection et pas vidéosurveillance.

La vidéo protection n'est pas soumise à une surveillance permanente sur écran par la police contrairement à la vidéo surveillance qui nécessite une équipe toujours mobilisée. Les deux associations de commerçants de la ville ont validé le projet. En 2014 : 28 caméras ont été installées pour 67 630 € HT. En 2015 : 20 caméras seront installées pour 58 570 € HT plus 1 avenant de 3 013 € HT. Le total TTC atteint 153 700 €. Avec une maintenance de trois ans comprise. La ville espère obtenir du ministère de l'intérieur une subvention de 50 000 €

Le but. La visualisation des images vidéo de jour comme de nuit de haute qualité sur les axes exposés ou à risque. Seules les personnes habilitées par la préfecture sont autorisées à visualiser les images filmées. La ville conservera les images pendant neuf jours le temps que les plaintes soit déposées et que les enquêtes de gendarmerie soient faites

Démonstration. Philippe Rougier souligne : « Les



Luc Jammet conseiller municipal délégué à la sécurité et Philippe Rougier de l'entreprise 2AD

caméras sont réparties de façon discrète, plus l'angle de vision est étroit et plus on voit loin pour reconnaître par exemple des plaques d'immatriculations plus l'angle est large plus la vision est globale. La possibilité de zoomer est large et précise avec une restitution de qualité permettant à partir d'un petit carré d'image de reconnaître les auteurs de faits de délinquance. A Cabourg, la vidéo protection a permis une baisse de 40 % des faits de délinquances et vandalismes mais ces faits ont augmenté dans les villes voisines non équipées » La municipalité envisage de faire un rappel de ce système de protection pour les commerçants qui le souhaiteront.